

L'Hôpital du Valais face aux mauvais payeurs

SANTÉ Chaque victime d'accident est secourue, opérée et soignée. Mais pas tout le monde paie sa facture de soins. Chaque année, l'Hôpital du Valais et Air-Glaciers font face à ces mauvais payeurs.

PAR DAMIEN.RAPALLI@LENOUVELLISTE.CH

En hiver, les services de secours et d'urgence sont en alerte. Et en cas d'accident, les victimes sont sauvées sans avoir à verser d'avance de paiement. En cas d'urgence, l'argent n'a pas d'importance. Du moins, au début.

Le 14 février, le «Tages-Anzeiger» mettait en lumière le risque financier derrière le sauvetage des victimes. Et en particulier des touristes. «Dans certains cas, de faux détails personnels seraient donnés», selon le quotidien zurichois. Autrement dit, le recouvrement des frais n'est jamais assuré.

En Valais, comment les services de premiers soins et les hôpitaux traitent-ils avec ces mauvais payeurs? Coup de sonde auprès de l'Hôpital du Valais et d'Air-Glaciers.



“Les montants sont importants, le patient tend à attendre la prise de position de ses assurances.”

GAËL GILLIOZ
RESPONSABLE COMMUNICATION
D'AIR-GLACIERS

Plus de 10 000 francs de perte

Chez les sauveteurs d'Air-Glaciers, les cas de fausses identités restent extrêmement rares: «Et si c'est le cas, il est difficile de réagir étant donné que le seul contact qu'on a avec le patient, c'est au moment du sauvetage, durant lequel le contrôle d'identité est loin d'être notre priorité», estime Gaël Gillioz, responsable communication d'Air-Glaciers.

Du côté de l'Hôpital du Valais, on enregistre un ou deux cas de fausses identités par année.



Pour l'ensemble de l'Hôpital du Valais, les factures impayées se montent à environ 400 par année. KEYSTONE/ILLUSTRATION

Un problème plus sérieux concerne le délai de trente jours qui accompagne la facture. «Les montants sont importants. Le patient tend à attendre la prise de position de ses assurances», explique Gaël Gillioz avant de détailler: «Au 31 décembre 2022, nous comptons plus de 40% de débiteurs ouverts au-delà du délai de paiement.» Si 85 cas con-

cernent des résidents suisses, le nombre de dossiers étrangers s'élève à 190. «Et ces derniers prennent souvent jusqu'à deux ans de procédure pour arriver à leur terme.» Grâce aux ressources allouées dans le suivi des débiteurs, la perte se limite à «quelques dizaines de milliers de francs». Un montant «non négligeable», selon Gaël Gillioz.



“Les cas concernant les accidents de ski sont plutôt rares.”

JOAKIM FAISS
PORTE-PAROLE DE L'HÔPITAL DU VALAIS

100 000 à 200 000 francs pour l'hôpital

Une fois la personne secourue, le relais est passé à l'hôpital. Pour l'ensemble de l'Hôpital du Valais, on compte environ 400 factures impayées par an. Un chiffre «très variable», mais qui plombe les frais. «Au total, la perte est de 100 000 à 200 000 francs par an pour le Centre hospitalier du Valais romand et environ 180 000 francs pour celui du Haut-Valais», détaille Joakim Faiss, porte-parole de l'institution.

Selon lui, ces chiffres englobent toutes les pathologies, «et les cas d'accidents de ski sont plutôt rares». Et les profils sont tout aussi variés: «Des patients de passage en Suisse, des personnes sans domicile fixe ou connu.» Quant aux Suisses, «le contentieux provient principalement du fait qu'ils ne remplissent pas la déclaration d'accident».

Comment s'en prémunir?

Pour lutter contre ces mauvais payeurs, l'hôpital demande systématiquement une carte d'assurance et une pièce d'identité, ainsi qu'un acompte à l'admission en absence de couverture. «Soit 200 francs en ambulatoire et 5000 francs en cas d'hospitalisation», ajoute Joakim Faiss.

Pour les patients résidant en Suisse, la voie des poursuites est engagée. Pour les étrangers, la facture est transmise à une entreprise de recouvrement international. De quoi récupérer certains paiements? «Oui, en grande partie», conclut Joakim Faiss.

L'Agglo passe le test

CHABLAIS Le projet d'agglomération est considéré comme «satisfaisant» par la Confédération.

Ambitieux, le projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) de Chablais Agglo a pour objectif de pouvoir accueillir près de 12 000 habitants et 6000 emplois au cours des quinze prochaines années. Le périmètre concerné englobe les communes d'Aigle, Bex, Colloby-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon.

En septembre 2021, le dossier était envoyé à la Confédération. Hier, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a rendu son verdict aux projets d'agglomérations venus de toute la Suisse. Verdict? Chablais Agglo obtient la note de 6 sur 10, autrement dit «suffisant».

La «cohérence» saluée

Le comité de pilotage se dit satisfait de cette évaluation qui classe Chablais Agglo dans le trio de tête des «petites à moyennes» agglomérations. «Au regard de nos moyens, nous sommes contents de talonner d'autres projets qui concernent de grandes villes», explique Pierrick Maire. Selon le responsable du projet, la Confédération salue

«la cohérence entre la planification des transports et l'urbanisation», mais considère que «les efforts fournis pour le transport individuel motorisé ne sont pas suffisants», explique Pierrick Maire.

Une enveloppe à 10 millions Pour un investissement global de 70 millions de francs, le PA4 présente plus de 75 mesures liées à l'urbanisation, la mobilité ou l'environnement. La Confédération propose de soutenir 29 projets, soit un montant de 10,59 millions.

En 2021, l'espoir de cofinancement se situait à 40%. Soit 28 millions environ. «Sur le total des 70 millions, une mesure à 15 millions va être financée par un autre programme, et un second gros morceau à 17 millions va être reporté dans le temps», relativise Pierrick Maire.

Ce cofinancement couvre 30% de l'investissement en infrastructure. «Mais nous sommes satisfaits du résultat», complète le responsable du projet qui rebondit sur les temporalités très complexes d'un tel projet: «Le projet a toujours les mêmes ambitions, certaines mesures vont juste être décalées dans le temps», conclut Pierrick Maire.

Le Parlement fédéral décidera du sort de ces 32 projets d'agglomération cofinancés à hauteur de 1,6 milliard. DR

L'Agglo Coude du Rhône acceptée

Déposé en septembre 2021, le projet Agglo Coude du Rhône, qui réunit les communes de Fully, Martigny et Martigny-Combe, vient de franchir une étape supplémentaire.

Les explications de Romain Fournier, chef de projet auprès de l'Antenne Région Valais romand: «Le projet a été formellement accepté par la Confédération. Cette réponse positive ouvre la porte à un soutien financier important pour de nombreux projets régionaux autour de la mobilité, l'agglomération pouvant bénéficier d'un cofinancement de 8,78 millions de francs de la part de Berne pour les mettre en œuvre.»

Cette décision devra toutefois encore être validée par le Parlement, en principe d'ici à la fin 2023, avant que des réalisations concrètes voient le jour sur le terrain dès 2024. On rappellera que ce projet d'agglo, dit de quatrième génération, projette 60 mesures dans trois domaines principaux, l'urbanisation, la mobilité et l'environnement/paysage. OR

CHANTIER DE L'A9

Erreur inexplicable et désaccords

Le Contrôle fédéral des finances s'inquiète de la gestion du chantier de l'A9 entre Rarogne et Gampel (VS). Des défauts de construction révélés l'an dernier ne sont toujours pas expliqués. Le canton affirme avoir amélioré sa surveillance et adapté ses procédures.

Au printemps 2022, il a été révélé que la largeur du revêtement de chaussée était trop étroite sur un demi-kilomètre de l'A9. La délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) a alors chargé le Contrôle fédéral des finances (CDF) de réaliser un audit afin de faire la lumière sur la situation. L'erreur, estimée à environ 410 000 francs, a depuis été corrigée et n'a pas entraîné de retards.

Problème, aujourd'hui, personne ne veut endosser la responsabilité de l'erreur. Ni le consortium d'ingénieurs mandaté par le Service valaisain de construction des routes nationales, ni l'entrepreneur. La Confédération finance l'achèvement du réseau entre Sierre est et Viège est à hauteur de 96%, les 4% restants sont à la charge du Valais. Le coût total est estimé à environ 4,4 milliards de francs. ATS

Comment j'ai vaincu l'arthrose

Ce livre raconte l'étonnante histoire d'une personne qui a vaincu son arthrose en quelques semaines.

Pour recevoir **gratuitement** ce livre, envoyez cette annonce avec votre adresse complète à :

Editions SwissNat, Route des Iles 60, CH-1897 Le Bouveret

Merci de joindre Fr. 2.- en timbres pour les frais d'envoi.